



## Le droit à l'égalité

La Charte reconnaît que tous les individus sont égaux en valeur et en dignité et ont droit d'exercer leurs droits et libertés peu importe leurs **caractéristiques personnelles** :

- [Âge](#)
- [Condition sociale](#)
- [Convictions politiques](#)
- [État civil](#)
- [Grossesse](#)
- [Handicap](#)
- [Langue](#)
- [Orientation sexuelle](#)
- [Race ou couleur](#)
- [Religion](#)
- [Sexe](#)
- [Origine ethnique ou nationale](#)
- [Identité ou expression de genre](#)

Le droit à l'égalité protège tous les individus contre la discrimination et le harcèlement discriminatoire.

---

## Aucun droit n'est plus important qu'un autre

Aucun droit ne prévaut sur un autre droit dans la Charte des droits et libertés de la personne, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les droits.

Ainsi, le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes a la même valeur juridique que le droit à la liberté de religion et de conscience. On ne peut pas hiérarchiser les droits parce qu'en rendant un droit plus ou moins important qu'un autre, on risque de briser l'équilibre des droits.

En effet, **la Charte constitue un ensemble cohérent de libertés et droits universels, indivisibles, interdépendants et interreliés.**

Lorsque survient une situation où deux droits sont en conflit (la liberté de religion et l'égalité entre les sexes, par exemple), les tribunaux prennent en considération les circonstances propres à la situation du conflit pour trouver une solution respectueuse des droits de chacun et des valeurs de la Charte.

## Saviez-vous que ?

Le droit à l'égalité entre les sexes est affirmé à 3 endroits différents dans la Charte des droits et libertés : dans son préambule, dans l'article 10 et l'article 50.1. La société québécoise n'a pas atteint l'égalité réelle entre les hommes et les femmes pour autant.

## La portée de la protection de la Charte des droits et liberté

La Charte québécoise des droits et libertés protège :

- Toute personne qui se trouve au Québec - et pas seulement les citoyennes et les citoyens
- Les personnes dans leurs rapports avec les institutions, les commerces ou les fournisseurs de services ET dans leurs rapports entre eux

Ainsi, selon la Charte, un restaurateur ne peut refuser l'entrée à un client sous prétexte qu'il se déplace en fauteuil roulant. De même, un individu ne peut être insulté à répétition par son voisin parce qu'il est homosexuel. **Tous les individus sont tenus de respecter les droits des autres dans leurs rapports sociaux.**

De plus, tous les droits fondamentaux et les libertés énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec doivent être interprétés en tenant compte de :

- la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948);
- le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIDESC) (1966);
- le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIDCP) (1966).

En effet, le Québec et le Canada sont signataires de ces instruments internationaux et ont le devoir de respecter leurs engagements.

---

### Pour en savoir plus ...

- Les droits protégés par la Charte : [www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/vos-droits/Pages/charte-droits.aspx](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/vos-droits/Pages/charte-droits.aspx)
- L'origine de la Charte : [www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/vos-droits/Pages/charte-origine.aspx](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/vos-droits/Pages/charte-origine.aspx)
- La discrimination : [www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/pratiques/Pages/discrimination.aspx](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/pratiques/Pages/discrimination.aspx)
- Le harcèlement : [www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/pratiques/Pages/harcelement.aspx](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/pratiques/Pages/harcelement.aspx)

Ces informations sont complémentaires aux commentaires publiés par la Commission le 17 octobre 2013 et au mémoire déposé à l'Assemblée nationale le 20 décembre 2013.

- ❖ Commentaires : [www.cdpedj.qc.ca/Publications/Commentaires\\_orientations\\_valeurs.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Commentaires_orientations_valeurs.pdf)
- ❖ Mémoire : [www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire\\_PL\\_60\\_charte\\_valeurs.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire_PL_60_charte_valeurs.pdf)
- ❖ Résumé du mémoire : [www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire-resume\\_PL\\_60\\_charte\\_valeurs.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire-resume_PL_60_charte_valeurs.pdf)
- ❖ Communiqué : [www.cdpedj.qc.ca/fr/medias/Pages/Communique.aspx?showItem=593](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/medias/Pages/Communique.aspx?showItem=593)

**La version originale de cette fiche est disponible en format accessible (HTML) sur notre site internet : [www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/droits-pour-tous/Pages/charte.aspx](http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/droits-pour-tous/Pages/charte.aspx)**